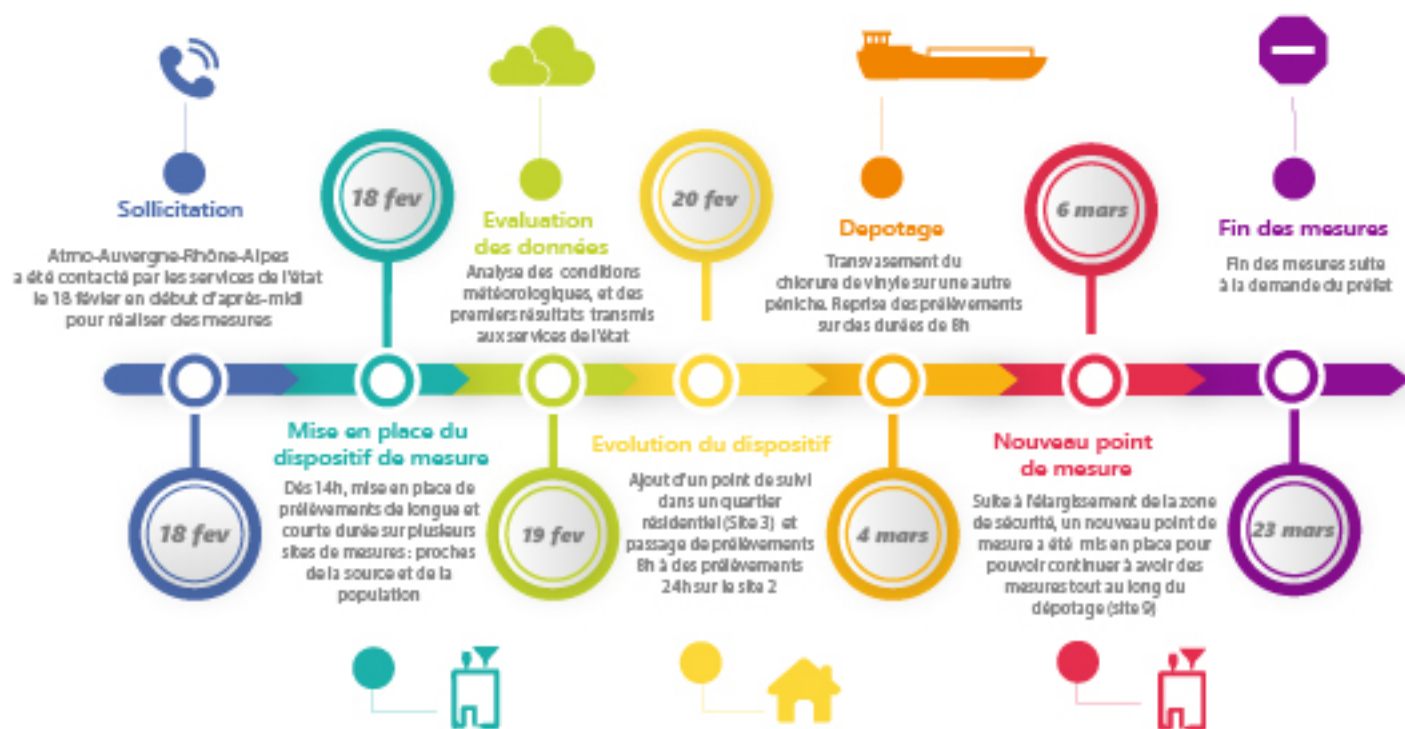


Bilan d'intervention d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

Fuite de Chlorure de vinyle sur une péniche à Sablons le 18 février 2020



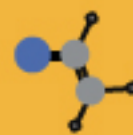
Des mesures de qualité de l'air en continu jusqu'à la fin des opérations de sécurité



169 canisters déployés sur 9 sites
durant 37 jours



Polluant mesuré



Chlorure de vinyle

Produit chimique de synthèse, très volatil, qui intervient dans la fabrication du PVC. C'est un cancérigène connu de longue date

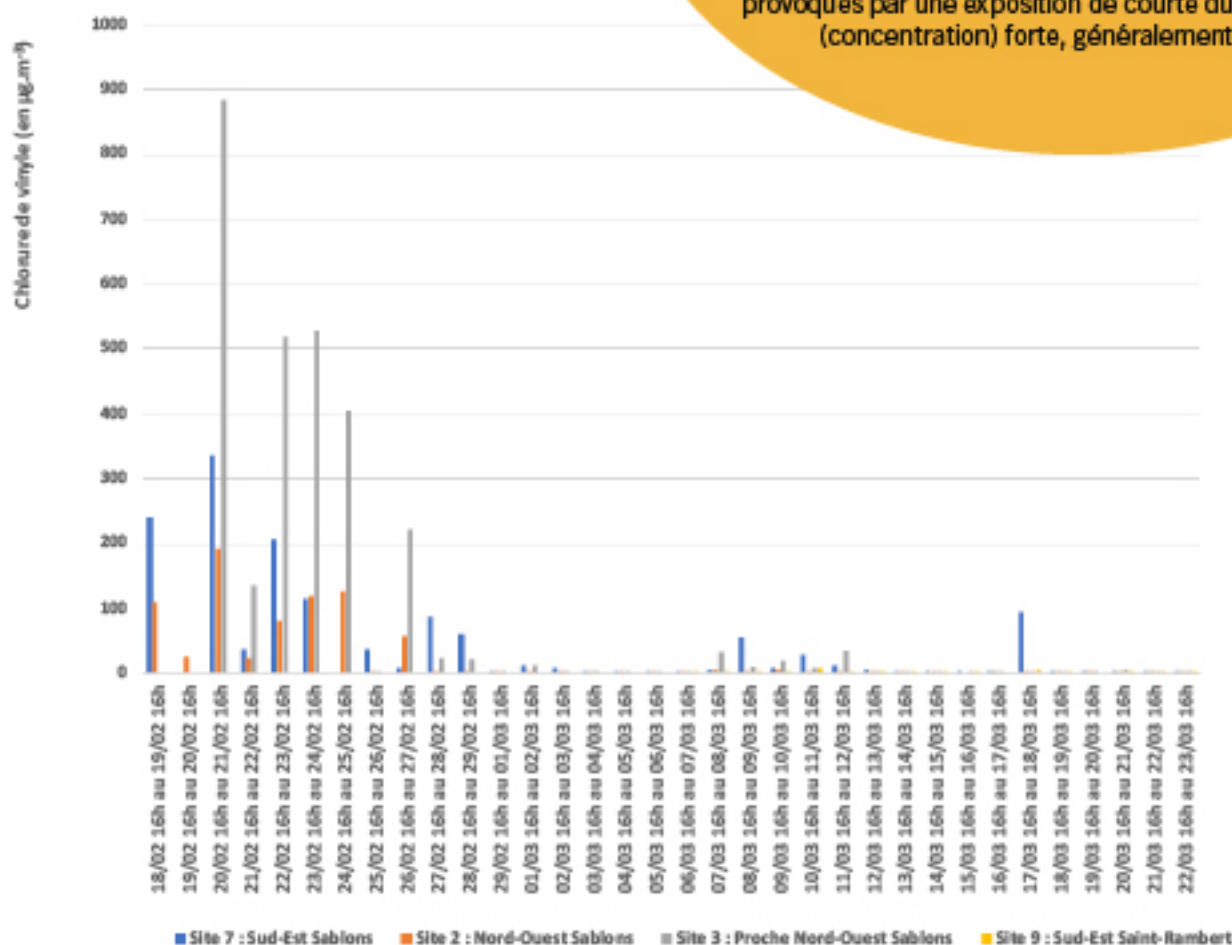
Prélèvement par canister



Pour analyser le chlorure de vinyle, ce sont des prélèvements par canister (petite bonbonne métallique sous vide) qui ont été réalisés sur différents pas de temps : 30 minutes, 8 heures ou 24 heures. Les prélèvements ont été ensuite analysés par chromatographie en phase gazeuse dans le laboratoire interne d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes à Bron (69).

Après les pics la première semaine, des taux de CVM faibles

Les résultats ont été transmis quotidiennement aux services de l'Etat et à la Compagnie Fluviale de Transport, et diffusés sur le site d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes.



Santé - Valeurs de référence

La valeur de toxicité aiguë par inhalation retenue par l'ATSDR (Agency for Toxic Substances and Disease Registry) et l'INERIS (Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques) pour le CVM est de 1300 $\mu\text{g}/\text{m}^3$, pour une exposition d'une durée de 14 jours. La toxicité aiguë est l'ensemble des effets sur l'organisme provoqués par une exposition de courte durée à une dose (concentration) forte, généralement unique.



Concentration maximale mesurée

le 20 février

882 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne sur 24 heures



Site le plus impacté

Site 3, proche Nord-Ouest

89 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne sur toute la période de mesure

Conclusion

Durant une première période d'une dizaine de jours après l'accident, par une situation atmosphérique très stable, des concentrations élevées de CVM ont été mesurées, supérieures à celles enregistrées dans le sud lyonnais dans un environnement industriel potentiellement émetteur de CVM. A compter du 29 février, les concentrations étaient beaucoup plus faibles et le sont restées jusqu'à la fin de la surveillance.

Sur l'ensemble de la période de mesures de 34 jours ou sur une période plus courte de 14 jours, les résultats montrent des niveaux très inférieurs à la valeur retenue par l'INERIS pour éviter les effets aigus de la pollution.

Grâce aux résultats produits rapidement et régulièrement par Atmo, Auvergne-Rhône-Alpes les autorités ont disposé d'éléments leur permettant d'évaluer le risque encouru par la population et la nécessité ou non de prendre des précautions supplémentaires (périmètre interdit d'accès, évacuation provisoire des riverains les plus proches).